

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le quinze octobre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 et 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 8 octobre 2018

Étaient présents : Bertrand Hauchecorne, Didier Courtois, Chantal Bureau, Annick Villafafila, François Gabrion, Caroline Ménager, Véronique Spir, Anaïs Perdereau Stéphane Roy, Robert Genty

Était absent excusé :

- Céline Leroy qui a donné pouvoir Anaïs Perdereau
- Martine Bourdel qui a donné pouvoir à Véronique Spir
- Eric Couadier qui a donné pouvoir à Robert Genty

Étaient absents : Yoan Béaur, Nicolas Mohamed

Secrétaire de séance : Chantal Bureau

Le compte-rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

2018 - 042	VENTE DU SALON DE COIFFURE
-------------------	-----------------------------------

Bertrand Hauchecorne rappelle le souhait du conseil de vendre le salon de coiffure, il a rencontré Madame Boudier actuelle locataire; le prix de vente sera de 31 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la vente du salon de coiffure à 31 000 €
- Charge le Maire à signer l'acte de vente, et toutes pièces afférentes à ce dossier.

2018 - 043	DECISION MODIFICATIVE N°1
-------------------	----------------------------------

Monsieur Hauchecorne propose une décision modificative afin de pouvoir mandater des dépenses non prévues, comme le puisard rue Saint Fiacre.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	1 700.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	1 700.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6541 : Créances admises en non-valeur	0.00 €	970.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6542 : Créances éteintes	0.00 €	400.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	1 370.00 €	0.00 €	0.00 €
D-873 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	330.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	330.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 700.00 €	1 700.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	9 330.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	9 330.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2051-175 : opération n° 175 - ACQUISITIONS 2018	0.00 €	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2151-102 : Opération n° 102 - TRAVAUX DE VOIRIE	0.00 €	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-158 : Opération n° 158 - SALLE POLYVALENTE	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-170 : opération n° 170 - PLATEAU SPORTIF	14 870.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	22 870.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	32 000.00 €	32 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général	0.00 €		0.00 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

2018 - 044	TRAVAUX SALLE DES GARENNES ET STAND DE TIR & DEMANDE DE SUBVENTION
-------------------	---

Bertrand Hauchecorne rappelle qu'une étude géothermique a été demandée à Cebi45. Une 2^{ème} étude a été effectuée afin de raccorder également le stand de tir avec la salle des Garennes.

Cebi45 a proposé deux options, dont l'une d'elle est intéressante : le raccordement au réseau de géothermie de la salle polyvalente.

Bertrand Hauchecorne propose au conseil de reporter les travaux de géothermie à l'année prochaine, mais d'effectuer les travaux d'isolation de la salle des Garennes et le stand de tir, dès cette année.

Pour mémoire, le montant des travaux s'élèverait à :

Pour la salle des Garennes :

Couverture : 51 853.39 €ht soit 62 224.06 € ttc

Menuiseries extérieures : 38 457.60 € ht soit 46 149.12 € ttc

Pour le stand de tir :

Couverture : 85 410.36 €ht soit 102 492.44 € ttc

Menuiseries extérieures : 10 010.00 € ht soit 12 012.00 € ttc

Charge la commission travaux pour le choix des entreprises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet
- Autorise Monsieur le Maire à déposer deux dossiers distincts de demande de subvention auprès de la Région Centre Val de Loire via le CRST du Pays Sologne Val Sud pour soutenir ce projet.

2018 - 045	CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR L'EXTENSION DU PLATEAU SPORTIF (TERRAIN DE BOULES)
-------------------	--

Robert Genty et Chantal Bureau se sont rendus à la réunion à Sully sur Loire, pilote du marché public pour le plateau sportif. L'analyse des offres a été faite. Les résultats seront diffusés prochainement.

Concernant le déplacement du terrain de boules, Bertrand Hauchecorne souhaiterait que les travaux débutent le plus rapidement possible.

Robert Genty rappelle que le devis de l'entreprise Bourdin avait été demandé.

Pour mémoire, le montant du devis s'élève à :

1 – création du terrain de boules : 25 413.45 € ht soit 30 496.14 € ttc

2 – éclairage du terrain : 19 850.00 € ht soit 23 820 € ttc

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le devis de l'entreprise Bourdin

2018 - 046	PROJET ECOLE NUMERIQUE INNOVANTE ET RURALITÉ
-------------------	---

Didier Courtois indique que l'académie Orléans-Tours nous a fait part de l'appel à projet « ecoles numériques innovantes et ruralité ». Ce projet est destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles élémentaires des communes rurales.

Le conseil des maîtres souhaiterait l'équipement d'une classe mobile (25 ordinateurs, serveur nas, vidéo visualiseur ...)

Des devis ont été demandés auprès de 3 fournisseurs.

Une offre s'est avérée la mieux disante pour un montant de 14 863.60 € ttc.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le devis de la société Adefi pour un montant de 14 863.60 € ttc sous condition de l'obtention des subventions.
- Autorise le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat.

2018 - 047**TRAVAUX PLACE DU CAS ROUGE MAREAU/SAINT HILAIRE**

Bertrand Hauchecorne précise le montant estimatif des travaux de la place du Cas Rouge, pour la partie de notre commune.

Avec desserte téléphonique :

Place du Cas Rouge	Mareau convention MOU en HT
travaux VRD (estimation INCA): travaux Hors tranchées/fourreaux et desserte téléphonique	41 000.00
travaux tranchées/fourreaux	8 000.00
travaux desserte téléphonique	6 000.00
travaux éclairage public (estimation INCA) : dépose + enfouissement + acqu. mâts et lanternes	8 000.00
réseau ENEDIS: enfouissement (devis ENEDIS)	8 883.39
réseau ORANGE: enfouissement (devis ORANGE)	818.54
divers (Moe + frais annexes)	
	72 701.94

Sans desserte téléphonique :

Place du Cas Rouge	Mareau convention MOU en HT
travaux VRD (estimation INCA): travaux Hors tranchées/fourreaux et desserte téléphonique	31 000.00
travaux tranchées/fourreaux	
travaux desserte téléphonique	
travaux éclairage public (estimation INCA) : dépose + enfouissement + acqu. mâts et lanternes	8 000.00
réseau ENEDIS: enfouissement (devis ENEDIS)	8 883.39
réseau ORANGE: enfouissement (devis ORANGE)	818.54
divers (Moe + frais annexes)	
	48 701.94

Ces montants sont en attentes de négociation via un marché public.

Les travaux seront réalisés début de l'année 2019.

Bertrand Hauchecorne propose au conseil de déposer une demande de subvention auprès du Département.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention

QUESTIONS DIVERSES

2018 - 048	PROJET DE 5 LOGEMENTS ET 1 COMMERCE
------------	-------------------------------------

Bertrand Hauchecorne donne le compte rendu du rendez-vous avec Logem Loiret et Antoine Vaconsin. Comme indiqué lors de la précédente délibération n° ---, le terrain à l'angle de la rue du Stade et la rue Saint Fiacre sera vendu 70 000 €.

Afin de ne pas pénaliser l'avancement du dossier, Bertrand Hauchecorne indique qu'il est nécessaire de donner l'accord à Logem Loiret de déposer un permis de construire et d'accéder au terrain pour des sondages du sol, dès que celui-ci sera libre.

Les travaux débuteraient en septembre 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette vente
- Autorise Logem Loiret à déposer un permis de construire sur le terrain (n° parcelle) appartenant à la commune

2018 - 049	CONTRAT PHOTOCOPIEURS
------------	-----------------------

Le contrat de location des 3 photocopieurs arrive à échéance. Une consultation a été lancée afin de faire une mise en concurrence. 5 sociétés ont répondu.

La mieux disante est la société Bureautique 45 : le cout de la location des 3 photocopieurs sera de 356.40 € par trimestre, soit 1425.60 € ttc annuel. Le cout copie noir : 0.00354 € ttc et 0.0354 € ttc couleur

Didier Courtois indique que l'école souhaiterait un photocopieur avec la couleur. La société sera recontactée en ce sens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'offre de Bureautique 45
- Charge le maire à signer le contrat

~~~~~

CAUE :

Bertrand Hauchecorne fait part d'une formation organisée par le CAUE « fleurir les rues avec les habitants. François Gabrion s'y rendra et demandera à Romain Nadot, Responsable des services techniques de l'accompagner

Fête des Plantes :

Didier Courtois demande de l'aide pour la mise en place de la fête et le démontage dimanche.

Banque alimentaire :

Collecte prévue le 1^{er} décembre à Intermarché de Cléry Saint André

REUNIONS INTERNES

Flash info : 8 novembre à 19h

Réunion associations : 8 novembre à 20h

MANIFESTATIONS

Conférence agenda 21 : Jeudi 13 décembre

PROCHAINS CONSEILS

Mercredi 5 décembre 2018 à 18h30

Rien n'étant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 20h15